



Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CLAIRET Dany, Maire.

Convocation en date du 29 mars 2022

Date d'affichage : 14 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, CLAIRET Dany, LANNES Daniel, DROUVIN Françoise, FREVILLE Matthieu, LHERBIER Ludovic, BOIZUMAUULT Frédéric, DUQUESNOY Daniel, COQUERY Bastien, COPIN Jean-Jacques, GODAR Anne-Sophie, GRIVILLERS Philippe, KALINOWSKI Stanislas

Etaient absents : Mesdames BADIN Séverine a donné procuration à Monsieur CLAIRET Dany, LAMARRE Chantal a donné procuration à Monsieur BOIZUMAUULT Frédéric, FLAHAUT Tony

Monsieur KALINOWSKI Stanislas est élu secrétaire de séance.

Etude et vote du compte administratif 2021

DL2022 12 04 01

Monsieur le Maire laisse la présidence à Monsieur Daniel DUQUESNOY.

La commission des finances réunie le 11 avril 2022 a émis un avis favorable sur le compte administratif 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE le compte administratif 2021 qui dégage :

- Un excédent de clôture en section de fonctionnement à la somme de 1 454 495.67 €
- Un déficit de clôture en section d'investissement à la somme de 214 928.55 €

Affectation du résultat de l'exercice 2021

DL2022 12 04 02

- Vu le déficit d'investissement reporté d'un montant de 214 928.55 €
- Vu le montant des restes à réaliser d'un montant de 281 491.10 € (dépenses)
- Vu le montant des restes à réaliser d'un montant de 143 762.50 € (recettes)

Le résultat d'investissement de clôture est donc de - 352 657.15 €

L'affectation du résultat est donc de 352 657.15 €

L'excédent de fonctionnement reporté est donc de 1 101 838.52 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

APPROUVE ces résultats

**Etude et vote du compte de gestion 2021
de l'Inspecteur divisionnaire des finances publiques**

DL2022 12 04 03

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

Approuve le compte de gestion 2021 du Receveur
Les résultats du compte de gestion étant identiques à ceux du compte administratif.

Etude et vote du taux des taxes directes locales 2022

DL2022 12 04 04

L'Assemblée après en avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2022

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 38.15 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 47.33 %

Etude et vote du budget primitif 2022

DL2022 12 04 05

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 avril 2022,

Après étude du budget primitif,
Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil municipal, approuve et vote le budget primitif 2022 qui est équilibré tant en dépenses qu'en Recettes :

- En section de fonctionnement à la somme de 1 701 264.52 €
- En section d'investissement à la somme de 1 293 447.17 €
-

**Emploi de jeunes saisonniers pendant la période
de Juillet et août 2022**

DL2022 12 04 06

Suite au surcroît de travail constaté l'été (travaux d'entretien et de jardinage), il sera judicieux de prévoir l'emploi de personnel saisonnier pour les mois de juillet et août 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

Décide, afin de faire face au surcroît de travail durant la période d'été, de créer, de recruter deux jeunes pour le personnel de juillet et d'août.

Dit que l'âge requis pour postuler est de 18 à 24 ans.

Les intéressés seront rémunérés selon le grade d'adjoint technique territorial, Echelle C1 de rémunération au 1^{er} échelon soit à l'indice brut 367.

La durée hebdomadaire de travail est fixée à 35 heures.

Emploi d'animateurs pour la classe de mer au Portel du 11 au 13 mai 2022

DI2022 12 04 07

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée communale que les élèves de l'école primaire partent en classe de mer au Portel du 11 au 13 mai 2022.

Il informe le conseil municipal que la directrice de l'école demande deux animateurs pour encadrer le séjour.

Monsieur le Maire propose :

- de créer, de recruter deux animateurs pour la classe de mer,
- d'appliquer pour la rémunération du personnel les taux suivants :
- Animateur avec BAFA 55 € brut/ par jour
- Nuit de séjour : 15 € brut/nuit
- Journée de préparation : 1 journée
- Diplôme : attestation secouriste : 3 € par jour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- Accepter les propositions de Monsieur le Maire,
- Autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le recrutement.

Centre aéré du 11 juillet au 29 juillet 2022 : conventions

DL2022 12 04 08

Comme les années précédentes, la commune de Fresnicourt peut se regrouper avec la commune de Rebreuve Ranchicourt afin que les enfants de la commune puissent bénéficier du centre aéré situé à Rebreuve, du 11 juillet au 29 juillet 2022.

Un projet de convention entre les communes a été réalisé.

La commune de Rebreuve accepte d'accueillir les enfants de Fresnicourt au tarif des personnes domiciliées à Rebreuve.

En contrepartie, la commune de Fresnicourt met à disposition le minibus et le chauffeur. Les heures supplémentaires effectuées par l'agent communal seront versés par la commune de FRESNICOURT et seront totalement remboursées par la commune de Rebreuve.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal,

Approuve ce projet de centre aéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires de mise à disposition du personnel communal et de mise à disposition du mini-bus.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Dany CLAIRET.

